

**suite de JOSEPH DELORME**

**LES 19 NECROPOLES DE LA MARNE**

Le département de la Marne compte 19 nécropoles nationales. Elles ont recueilli 116 628 corps de militaires morts durant les deux guerres mondiales qui reposent en tombes individuelles et en 33 ossuaires. Dont pour 14-18 : 114 120 français et 188 alliés.

**5 PELAUDS MORTS EN CHAMPAGNE**

Cinq pelauds sont morts lors de cette Bataille de Champagne : Antoine Collongeat, Joseph Delorme, Jean Gonon, Joseph Loste et Jean Fleury Véricel. Nous avons retrouvé la trace d'Antoine Collongeat sur la stèle de l'ossuaire 2 de la Nécropole de Jonchery-sur-Suippes et celle de Joseph Delorme.

Le monument aux morts de St Symphorien, place de la République, comporte sur les quatre côtés de la partie haute du socle de la pyramide où sont inscrits les CENT QUATRE Morts pour la France, les noms des quatre principales Batailles de la Grande Guerre : Alsace, Champagne, Somme et Verdun.

**LES AUTRES PELAUDS MORTS AU 172**

Le 172 RI comptera quatre pelauds tombés au champ d'honneur : Joseph Delorme, Jean Benoît Martin, au Bois d'Ailly (Meuse) le 2 octobre 1914, Antoine Bouchardet, le 11 janvier 1915,

à St Mihiel (Meuse) et Laurent Villard, le 1er juillet 1916 au tunnel de Tavannes.

**6 FAMILLES ONT EU DEUX FILS TUES**

Plusieurs familles de St Sym ont eu deux enfants tués en 14-18. Par ordre alphabétique : Delorme Baptiste et Joseph, Dubanchet Antoine et Pierre, François Gabriel et Vital, Goujon Jean-Pierre et Marie-Joseph, Montmain Joannès et Joseph, Phily Antoine et Jean-Marie.

**LES DELORME**

Etienne Delorme, le père de Joseph et de Baptiste, décèdera en 1916. « Aujourd'hui 13 novembre 1916, écrit Marie Grange, on a enterré le père Delorme de la route de Givors, décédé presque subitement. Deux de ses fils ont été tués à la guerre. » La déclaration en mairie sera effectuée par deux de ses enfants : Claude et Colombe. Justine Piégay, la mère, mourra en 1922.

**Que sont devenus les six enfants survivants ?**

En 1908, Claudine Delorme avait épousé à St Symphorien Joseph Colomban de Chagnon, mécanicien, qui était exempté du service militaire. Joseph et Claude avaient servi de témoins.

En 1918, deux enfants Delorme allaient se marier. Le 29 juillet, Marie épousait Jean-Baptiste Besson du Pont Français, invalide de guerre, amputé d'une jambe. Le 3 décembre, Colombe prenait pour époux Pierre Chastang.

Quant à la veuve de Joseph, elle mourra en 1931 suite à une tuberculose, précise

Pierre Héritier : « Les Pinay l'avaient gardée, mais elle était devenue lingère. Logée par les Pinay, elle habitait là où étaient les Ronzon. » Dans la maison où Antoine Pinay était né sur la place du Marché.

**ETIENNE DELORME**

Le fils unique de Joseph Delorme et de Marie Antoinette Gardon, - Etienne Delorme- est donc devenu orphelin d'un père tué à la guerre. A ce titre-là, il sera déclaré « adopté par la nation » suivant un jugement du Tribunal de Lyon du 31 janvier 1920. Mention qui figure en marge de son acte de naissance.

« Mon cousin Etienne Delorme (1914-1998), précise Pierre Héritier, s'est tapé 18 mois de service militaire, la drôle de guerre, cinq ans de captivité. » Il sera ordonné prêtre en 1946. En octobre 1945, il avait reçu le sous-diaconat à l'église de St Symphorien des mains de Mgr Borne, évêque de St Etienne, qui était venu ordonner prêtre Joseph Grange (1915-1997), fils d'Eugène et de Marie Grange. Jacques Grange des Rameaux y avait été tonsuré.

Bien plus tard, dans les années 70, Antoine Pinay, maire de Saint Chamond, avait demandé à Jean Besson, alors curé de la paroisse, de lui faire rencontrer le curé Delorme, car il avait bien connu sa maman. « Le Père Besson, raconte Pierre Héritier, a organisé un repas des prêtres pelauds avec Pinay. Mon cousin (=l'abbé Delorme) avait dû secouer les certitudes du vieux Pinay qui, à la fin du repas, avait dit au curé Besson : « Il serait quand même pas communiste, par hasard ? » J'ai trouvé ça drôle. »

**29 août 1914 à Nompattelize (Vosges)**

**MORT DE BAPTISTE DELORME**

Il fait partie des premiers pelauds morts à la guerre de 14, puisqu'il a été tué le 29 août 1914 à Nompattelize (Vosges, canton de Raon-l'Étape). Il avait 23 ans et appartenait au 11ème Bataillon de Chasseurs dont la garnison se trouvait à Annecy.

La classe 1911 de Baptiste a commencé d'être appelée pour le service militaire à partir du 1er octobre 1912. Cela a dû être le cas de Delorme né en février. Ainsi en juillet 14, il manœuvrait en Savoie et Haute Savoie dans la région de Bourg St Maurice et les montagnes environnantes. De retour à Annecy le 28, le régiment se prépara à la mobilisation. C'est donc un régiment d'hommes jeunes et bien entraînés qui s'embarque le 5 août en train pour Epinal, puis se dirige à pied au col du Bonhomme où il connaît son baptême du feu le 9 août avec ses deux premiers tués.

Le 13, c'est l'attaque au lac Blanc où il subit des pertes bien plus importantes : 37 tués, 10 disparus, 104 blessés. Baptiste Delorme est entré très vite dans la guerre. Le 15 août, il

redescend à Fraize, mais le 17, il monte au col d'Urbeis, au nord de Ste Marie aux Mines et prend le col de Charbonnière. Le 20 août, l'ennemi attaque et le 11° BCA doit reculer, non sans avoir résister. Finalement, il se retrouve à l'arrière dans la plaine à Nompattelize, où l'ennemi du 27 au 31 août essaye de passer. En vain. C'est là que sera tué Baptiste Delorme, le 29 août. Le J.M.O. du Bataillon indique : « Tués : 2. Blessés : 59. Disparus : 13. »

L'historique du 11 BCA, publié en 1920, mentionne dans la liste de tous ses morts, Baptiste-François Delorme, mais à la date du 10 mars 1916 ». Or, comme l'indique par ailleurs ce document, à cette date-là, le Bataillon ne se trouvait pas dans les Vosges, mais dans la Somme. A St Sym, cette même erreur va être répétée. En 1919, dans le bulletin l'Echo de la Paroisse. Puis sur les trois monuments aux morts (église, République et cimetière) où Baptiste est placé en 1916. Par contre, la stèle de la tombe "Delorme Chastang » au cimetière de St Symphorien indique avec exactitude : "1891-1914", "Mort pour la France."

1914 est bien l'année où il a été tué. Deux documents officiels en attestent : sa fiche Mémoire des Hommes et le jugement du Tribunal de Lyon de 1919.